

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HNATYSHYN—L'ÉNERGIE—LA DÉCLARATION À PROPOS DE L'AUTOSUFFISANCE EN 1990

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos des réponses données par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au cours de la période des questions. Pour situer l'affaire dans son contexte, je dirai d'abord que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont dit au cours de la dernière campagne électorale que j'avais déclaré lors des délibérations d'un comité que nous ne serions pas autosuffisants en pétrole en 1990 et que nous aurions encore un écart journalier d'environ 250,000 barils.

Cette affirmation, le ministre le sait très bien, est incorrecte et fautive. Au cours des échanges intervenus au comité, comme en fait foi la transcription, j'ai clairement affirmé que si nous continuons à appliquer les mêmes programmes énergétiques sans remplacer le pétrole par du gaz naturel et sans adopter des méthodes pour économiser l'énergie, il subsisterait un trou de 250,000 barils d'après les évaluations du ministère.

Le ministre a dit et répété la chose. J'estime qu'il induit la Chambre en erreur. La presse s'est penchée sur cette affaire en toute indépendance et après avoir consulté les documents idoines, elle a réfuté les allégations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. S'il persiste à répéter ces faussetés, il va passer pour le Pinocchio de la scène politique canadienne.

M. Nielsen: C'est presque déjà fait.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député a fait valoir son point de vue. C'est avec plaisir que je déposerai à la Chambre la transcription de la séance du comité où figure sa déclaration. Cette déclaration est limpide et je ne m'engagerai pas dans un débat au sujet de son interprétation.

Je voudrais aussi dire à mon honorable collègue et ami de Dartmouth que lui et moi sommes loin d'être arrogants et que nous sommes bien connus pour notre humilité ainsi que notre vif intérêt pour le sort de l'Est du Canada. J'espère qu'il appuiera toute mesure que je présenterai afin de favoriser le développement et la croissance de cette région comme nous nous y efforçons tous.

[Français]

Mme le Président: A l'ordre. Évidemment, l'intervention de l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) était de nature à permettre un débat. C'était une question d'opinion et, par conséquent, je pense bien que je ne peux la considérer comme une question de privilège.

Privilège—M. Knowles

[Traduction]

M. KNOWLES—LE COMPTE RENDU OFFICIEL—L'ARTICLE DU JOURNAL D'OTTAWA

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je soulève la question de privilège dont je vous ai donné avis ce matin conformément aux dispositions de l'article 17(2) du Règlement. Il s'agit d'un article paru dans le *Journal d'Ottawa* d'aujourd'hui et qui, à mon avis, attaque injustement l'éditeur et le personnel du *hansard* de la Chambre des communes.

L'auteur de l'article semble vouloir faire de l'esprit, mais il dit dans la première phrase:

Le *hansard* ment.

Au milieu de l'article, il qualifie un passage du *hansard* ainsi:

Tissu de mensonges.

Vers la fin de l'article, il accuse le *hansard* de:

... falsifier les faits ...

Il finit en demandant qu'un effort soit fait pour

... le rendre plus fidèle ...

Je n'interviens pas pour défendre les députés de législatures précédentes—cela ne s'est pas produit au cours de celle-ci—qui ont pu essayer d'apporter au *hansard* des corrections qui ne soient pas simplement de forme. Là n'est pas la question. Je me porte à la défense de notre dévoué et vaillant personnel du *hansard*.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Nous savons tous que ces personnes travaillent dans des conditions difficiles, surtout pendant la période des questions où les répliques sont nombreuses. Elles ont bien du mérite de faire si bien leur travail. Nous savons qu'elles s'efforcent consciencieusement de produire chaque jour un compte rendu exact de ce qui se passe à la Chambre des communes.

Je crois qu'il est très injuste d'attaquer ainsi ces personnes qui travaillent si fort pour nous et qui n'ont pas la possibilité de se défendre. Je voudrais, au nom de tous les députés, prendre la défense de l'éditeur et du personnel du *hansard*. Votre Honneur pourrait peut-être envisager d'inviter l'auteur de cet article à communiquer avec l'éditeur du *hansard* qui, j'en suis sûr, se ferait un plaisir de faire visiter ses locaux à ce journaliste.

Mme le Président: Je suis certaine que les observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) feront chaud au cœur des employés du *hansard* qui travaillent sous une pression considérable pour nous livrer ces compte rendu en temps voulu. Je vais donner suite à la suggestion du député.